



Procès verbal

Assemblée générale annuelle Association des propriétaires et locataires du Lac Corbeau (l' "Association") 4 juillet 2020 à 10 h

Saison 2020-2021
Salle Gertrude et Maurice Robert, 3450 chemin du lac Corbeau, St-Damien

Étaient présents :

Mme Christiane Beaudry M. Simon Benoît M. Jacques Blais Mme Johanne Boisvert M. Claude Boivin M. Luc Bourdon M. Patrick Brodeur Mme Diane Cécil M. Jean Côté Mme Chantal David M. Stéphane Dubé Mme Jocelyne Goyer Mme Fanny Langlois M. Robert Larocque Mme Lisette Larouche Mme Lise Leduc Mme Michelle Louis-Seize M. Patrick Maheux M. André Marchand Mme Julie Marchand M. Louis Martin	Mme Shirley Mulhern Marchand Mme Marie Melanson M. Richard Melanson Mme Marie Meunier Mme Anne-Marie Pépin M. René Pépin M. Martin Poulin Mme Nicole Prieur M. Daniel Racette Mme Kit Racette M. Gilles Robert Mme Madeleine Rioux M. Jean-Philippe Riverin M. Alain Robillard M. Luc Savard M. Jean-François Sénécal M. Guy Tourillon Mme Sabrina Tremblay Mme Lise Valiquette Mme Mélanie Valiquette M. Michel Verret
--	---

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif
4. Élection - 5 postes vacants et 1 poste en renouvellement cette année
5. Adoption des états financiers 2019 et du budget 2020
 - Présentation et adoption des états financiers
 - Commanditaires – recherche de volontaires pour la sollicitation
 - Soutien à l'action bénévole auprès des gouvernements fédéral et provincial
 - Autre financement – remboursement test d'eau (maximum 350\$)
6. Environnement
 - Qualité de l'eau du lac et conclusion importante des 7 suivis 2005-2019 concernant l'augmentation en phosphore dans l'eau du lac et la diminution de sa transparence
 - Les causes de cette détérioration de la qualité de l'eau
 - Les moyens qui permettent d'atténuer cette perte de qualité : les détergents à privilégier, réduire le lessivage des sols, traitement des eaux usées, empêcher que les sédiments ne deviennent des sources de contamination par la navigation en eau peu profonde et par les vagues, choisir des engrais écologiques, bannir les pesticides et les herbicides chimiques.
 - Application du protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes avec l'aide de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
7. Pêche – ensemencement (Gilles Robert)
8. Sécurité nautique
 - Achat de bouées
 - Critères d'un code nautique (exemple du lac Noir)
 - Futur code nautique du Lac Corbeau
9. Parole à la conseillère municipale, Mme Christiane Beaudry.

- Suivi des décisions municipales
- Construction d'un chemin d'accès sur la rive sud du lac

10. Activités de la saison 2020-2021

- Tournoi de Golf COVID
- Remisage des bateaux
- Cabane à sucre 2021

11. Bénévolat / Remerciements

12. Varia

13. Ajournement de l'assemblée

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, Mme Mélanie Valiquette déclare l'assemblée ouverte.

(Résolution AGA-01-04-07-20)

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Jocelyne Goyer et appuyée par M. Gilles Robert. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (pièce jointe #1).

(Résolution AGA-02-04-07-20)

3. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif

Pour diverses raisons, l'exécutif du conseil d'administration, qui était initialement constitué de 6 membres, est réduit à 2 membres soit Mme Mélanie Valiquette et Mr Martin Poulin. Mme Valiquette fait remarquer que son poste se retrouve en élection cette année. M. Poulin est donc le seul membre qui demeure en poste. La liste des membres de l'exécutif en date de l'assemblée est présentée au point 3 de la pièce jointe #1.

4. Élection : 5 postes vacants et 1 poste en renouvellement cette année

Avant de commencer le processus électoral, Mme Julie Marchand propose que nous accueillions les nouveaux propriétaires. Présentation des nouveaux membres.

Mme Valiquette propose M. Alain Robillard comme président d'élection. Il y aura 6 postes à combler (3 postes pour un mandat de 2 ans et 2 postes pour un mandat d'un an).

- Candidatures pour un mandat de 2 ans :
 - M. Luc Savard se propose, appuyé par Mme Christiane Beaudry
 - Mme Sabrina Tremblay se propose, appuyée par M. Boivin.
 - M. Jean-Philippe Riverin appuyé par Robert Larocque

- Candidatures pour un mandat d'un an :
 - Mme Mélanie Valiquette se propose appuyée par Julie Marchand
 - Mme Julie Marchand se propose appuyée par Chantale David
 - Mme Fanny Langlois se propose appuyée par Gilles Robert

Finalement, Mme Julie Marchand propose de céder sa place à M. Robert Larocque pour un des postes (mandat d'un an). M. Jean-Philippe Riverin appuie la proposition.

L'exécutif est constitué sans avoir à tenir des élections.

Tableau du nouveau comité exécutif de l'Association du Lac Corbeau

	Noms	Période en fonction	Date de renouvellement
#1	Luc Savard	2020-2022	Juin 2022
#2	Sabrina Tremblay	2020-2022	Juin 2022
#3	Jean-Philippe Riverin	2020-2022	Juin 2022
#4	Martin Poulin	2019-2021	Juin 2021
#5	Mélanie Valiquette	2020-2021	Juin 2021
#6	Fanny Langlois	2020-2021	Juin 2021
#7	Robert Larocque	2020-2021	Juin 2021

5. Adoption des états financiers 2019 et du budget 2020

a) Présentation et adoption des états financiers

Cette année, il y a un déficit de 2 257 \$. Mme Valiquette présente l'ensemble des états financiers et le budget (pièce jointe #2).

* En ce qui concerne l'entreposage des bateaux, Mme Valiquette tient à préciser que le prix demandé est déterminé en fonction du coût des assurances pour le bâtiment et pour l'assurance responsabilité des administrateurs. L'Association s'assure toujours de couvrir la totalité des frais d'assurances par les revenus de location des espaces de remisage. Les membres de l'Association qui n'ont pas de bateau à entreposer ne contribuent aucunement aux frais engendrés pour ce service.

Les événements de socialisation organisés par l'Association sont aussi des activités de collectes de fonds. Malheureusement l'an dernier, le faible de taux de participation a contribué au déficit puisque les événements tenus ont généré plus de dépenses que de revenus. Pour avoir un bénéfice plus élevé, l'association aurait besoin de plus de commandites et d'événements rassembleurs qui génèrent plus de revenus que de dépenses. Cette année avec la COVID-19, ces activités ne pourront pas avoir lieu. Il pourrait être intéressant qu'un comité réfléchisse à des stratégies alternatives de collecte de fonds.

M. André Marchand propose l'adoption des états financiers et du budget, appuyée par Mme Jocelyne Goyer.

(Résolution AGA-03-04-07-20)

b) Commanditaires – recherche de volontaire pour la sollicitation

Toutes personnes ayant des idées ou des contacts au sein d'entreprises susceptibles de commanditer de diverses façons l'Association sont invitées à en informer l'exécutif.

c) Soutien à l'action bénévole auprès des gouvernements fédéral et provincial

L'Association souhaite adresser des demandes aux deux instances gouvernementales pour le projet d'achats de bouées.

d) Autre financement – remboursement test d'eau (max 350\$)

La demande de remboursement de 350 \$ a été envoyée trop tard cette année. Cette subvention municipale, qui sert à couvrir une partie des frais encourus pour les tests d'eau doit être déposée avant le 30 septembre. Le comité exécutif veillera à obtenir le remboursement dans les années futures.

6. Environnement

Présentation PowerPoint de M. Martin Poulin (pièce jointe #3). Il aborde les sujets suivants :

- Qualité de l'eau du lac et conclusion importante des 7 suivis 2005-2019 concernant l'augmentation en phosphore dans l'eau du lac et la diminution de sa transparence.
- Les causes de cette détérioration de la qualité de l'eau.
- Les moyens qui permettent d'atténuer cette perte de qualité : les détergents à privilégier, réduire le lessivage des sols, traitement des eaux usées dans tout le secteur du bassin versant du lac Corbeau, empêcher que les sédiments ne deviennent des sources de contamination par la navigation en eau peu profonde et par les vagues, empêcher la contamination du lac par des plantes aquatiques envahissantes, choisir des engrais écologiques certifiés Éco Logo, bannir les pesticides et les herbicides chimiques.
- Application du *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes* avec l'aide de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

La présentation se conclut sur l'importance de rappeler à l'ensemble des riverains les comportements à adopter et à éviter pour protéger le lac et ses berges (pages 10 et 14 de la présentation, pièce jointe #3).

7. Pêche – ensemencement

M. Gilles Robert nous informe que la collecte de l'an dernier a permis à l'Association d'amasser 4 775\$ pour l'achat des poissons. L'ensemencement a eu lieu le 21 mai. Environ 424 kg de truites arc-en-ciel ont été introduits dans le lac pour un coût de 5 000 \$ (11,80 \$/ kg). Cette année, le vendeur a fait un don d'environ 150 truites mouchetées de 6 à 8 pouces. M. Robert remercie tous les bénévoles qui participent à la collecte.

Mme Julie Marchand propose que sur le groupe Facebook de l'Association un lien soit ajouté avec les coordonnées de M. Robert et des bénévoles à contacter pour faire leurs dons. Aussi, que les membres qui le souhaitent puissent donner leur contribution par des virements internet.

8. Sécurité nautique

- **Critères d'un code nautique**

M. Poulin explique qu'une des actions à prendre pour diminuer le phosphore et pour aider l'environnement à se stabiliser, est d'avoir un code nautique au lac Corbeau. L'Association souhaite travailler à l'élaboration d'un document de bonnes pratiques à cet effet.

Lorsqu'il y a consensus, il est possible de présenter un dossier à la Ville pour que la réglementation soit adoptée lors d'une assemblée. Toutes les municipalités au Québec ont le pouvoir de réglementer l'accès aux lacs et aux rivières sur son territoire. Elle a un droit de regard sur les terrains autour du lac.

À titre d'exemple, le code nautique du lac Noir à Saint-Damien est présenté. Les principaux critères retenus sont en concordance avec les recommandations émises par l'Association nautique du Québec et des bonnes pratiques qui sont privilégiées ailleurs. Ce code fait l'objet d'une réglementation municipale à St-Damien. La responsabilité de produire le code revient aux résidents et non pas à la municipalité.

La présentation de M. Poulin aborde les aspects suivants : la vitesse de navigation en fonction de la distance des berges, les autorisations pour la mise à l'eau des embarcations, le nettoyage des embarcations avant la mise à l'eau et la restriction des motos marines. Cette présentation est jointe au procès verbal, pièce #4)

Une réflexion est nécessaire pour choisir les balises que nous souhaitons nous donner au lac Corbeau. L'exécutif souhaite consulter les membres pour soumettre une ébauche de code nautique.

Lorsque nous nous serons dotés d'un code nautique, Mme Christiane Beaudry propose l'idée que la municipalité puisse le remettre (sous forme d'un dépliant) aux nouveaux propriétaires avec l'envoi de la taxe de bienvenue ou annexé au compte de taxes.

En ce qui concerne la mise à l'eau des bateaux, il demeure difficile de trouver une solution pour les résidents qui n'ont plus accès à la plage Robert. L'Association est toujours à la recherche d'idées et les membres sont invités à réfléchir à des solutions. Il est cependant mentionné que l'Association n'a pas pour mission de s'occuper de ce dossier.

- **Achat de bouées**

Mme Valiquette demande d'accorder un budget de 2000 \$ pour l'achat de bouées et de mandater le comité exécutif pour trouver une solution pour préserver les bouées l'hiver.

Mme Julie Marchand propose que l'achat soit autorisé et que des bénévoles soient nommés pour enlever les bouées à l'automne, les entreposer à la salle de l'Association pendant l'hiver et les réinstaller au printemps.

Mme Valiquette demande une résolution à l'assemblée. Mme Boivin propose qu'un budget de 2000 \$ soit autorisé pour l'achat de bouées et ancrages. La proposition est appuyée par Mme Chantal David. Le comité discutera ultérieurement des modalités pour l'installation et l'entretien du système des bouées. Cette dépense ne figure pas dans le budget de cette année, mais il peut être envisagé d'amortir cette dépense sur deux ou trois ans.

- **Futur code au lac Corbeau**

Il y aura un comité constitué de membres du conseil d'administration de l'Association qui rédigera le document décrivant les bonnes pratiques du code. Le document sera acheminé aux membres sous forme préliminaire par courriel. Tous les membres seront invités à soumettre leurs commentaires, recommandations ou suggestions. Il n'est pas exclu de tenir une réunion pour présenter le code au plus grand nombre de personnes lors de la période de consultation avant l'assemblée générale de 2021. Le code nautique devra être adopté par la majorité des membres lors de l'assemblée générale annuelle de 2021. Le droit de vote sera réservé aux membres de l'Association ayant payé leur cotisation.

Proposé par Mme Jocelyne Goyer, secondé par M. Patrick Brodeur (Résolution AGA-05-04-0720)

Il s'agit d'abord d'élaborer et de faire adopter le code. Pour faciliter le contrôle de certaines parties du code le projet pourrait être déposé à la municipalité considérant une adhésion d'au moins 80 %. Les modalités réglementaires auront à être élaborées par la suite.

9. Parole à la conseillère municipale, Mme Christiane Beaudry

- **Suivi des décisions municipales**

- a) L'hiver dernier, à la demande de Mme Beaudry, il y a eu moins d'abrasifs de répandus dans le chemin du lac Corbeau. Il s'agit d'environ 35 % de moins de roches et de sel dans les fossés et de 10 % de moins dans le lac. Mme Beaudry réitère l'importance de respecter les limites de vitesse de 50 km/heure pour éviter les glissements. Si l'assemblée est d'accord,

nous pourrions demander que cette réduction d'épandage soit appliquée sur tous les chemins adjacents aux chemins principaux de la municipalité. Cela permettrait de faire des économies et de contribuer à la protection de notre environnement.

b) Les résidences touristiques : la municipalité n'a pas eu besoin d'effectuer un vote puisqu'elle s'est rendu compte, avec les signatures du registre, qu'environ 90 % des gens étaient contre. Dorénavant, la municipalité est passée de 10% à 5% d'endroits où la location à court terme est permise pour certains secteurs dont le lac Corbeau. La location est autorisée pour 30 jours et plus pour les propriétaires de résidence secondaire. Elle peut être permise pour moins de 30 jours s'il s'agit de la location d'une résidence principale. La municipalité doit être contactée pour les permis nécessaires. Les gens sont invités à porter plainte s'ils sont témoins d'illégalité.

- **Construction d'un chemin d'accès sur la rive sud du lac**

Concernant le déboisement qui a eu lieu dans la montagne, un constat d'infraction a été donné. Il a été constaté que la coupe des arbres s'est effectuée dans une pente de plus de 30 degrés, le nombre d'arbres coupé a été calculé et des amendes ont été données. Le directeur de l'urbanisme s'occupe du dossier.

10. Activités de la saison 2020-2021

- **Tournoi de Golf COVID**

Mme Beaudry nous informe qu'il y aura un tournoi le 29 août à Saint-Jean-de-Matha. Le 1^{er} départ sera à midi. Il y a 6 départs de réservés et le restaurant Le Mistral est mandaté pour livrer le repas du souper à la salle aux participants qui auront préalablement commandé. Les inscriptions doivent se faire auprès de Mme Beaudry. Les invités des résidents sont les bienvenus. Les informations relatives à cette activité seront déposées sur Facebook et envoyées par courriel aux membres.

- **Remisage des bateaux**

Les dates seront annoncées prochainement. Il y a minimalement une place de disponible. Les membres qui sont intéressés peuvent le signifier à l'Association et ils seront informés si des places se libèrent. Le prix de l'entreposage est déterminé en fonction des dimensions des embarcations.

- **Cabane à sucre 2021**

En raison de la COVID, l'activité n'a pas eu lieu en 2020. L'Association souhaite pouvoir offrir cette activité l'an prochain.

11. Bénévolat / Remerciements

- L'aide est toujours la bienvenue lors des locations de la salle, pour l'aménagement et pour le rangement de lors des assemblées.
- Remerciements pour le déneigement du sentier de neige à M. Pierre Marcoux et M. Robert Larocque. Merci à M. Gilles Robert pour l'hivernation de la salle, à M. Sébastien Robert et à Félix Robert pour l'entretien de la pelouse et à la famille Benoît pour la gestion du dossier du déversement qui a malheureusement eu lieu il y a quelques jours. Finalement, merci à M. Goyette qui a fait les états financiers et qui a mis à jour le site Web.

12. Varia

- M. Alain Robillard informe les membres de l'assemblée que lundi dernier, un déversement a eu lieu dans le lac. Ce déversement provenait des lacs artificiels en amont de l'affluent se déversant à la pointe sud du lac. Des enquêteurs du ministère des parcs et de la faune sont venus évaluer la situation. Selon les résultats de l'enquête, des mesures seront prises. Il ne s'agit pas du premier incident du genre qui survient au lac Corbeau. Un tel déversement est survenu en 2012 suivi d'un procès en cour municipale en 2014 confirmant l'infraction à un règlement municipal. Les ministères de l'environnement et celui des parcs et de la faune ont été prévenus mais sans suite. Ce dossier doit faire l'objet d'un suivi.

13. Ajournement de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Julie Marchand, appuyé par M. Patrick Brodeur de lever l'assemblée. La proposition est adoptée à l'unanimité. (Résolution AGA-06-04-07-20)

Assemblée d'ouverture 4 juillet 2020

Lac CORBEAU
Corbeau



Ordre du jour

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif**
- 4. Élection**
- 5. Adoption des états financiers 2019 et budget 2020**
 - 1. Présentation et adoption des états financiers**
 - 2. Commanditaires**
 - 3. Demande de soutien à l'action bénévole au gouvernement fédéral et provincial.**
 - 4. Autre financement : municipal test d'eau (350\$)**

Ordre du jour (suite)

6. Environnement

- a) Qualité de l'eau du lac et conclusion importante des 7 suivis 2005-2019 concernant l'augmentation en phosphore dans l'eau du lac et la diminution de sa transparence
- b) Les causes de cette détérioration de la qualité de l'eau
- c) Les moyens qui permettent d'atténuer cette perte de qualité
- d) Application du *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes* avec l'aide de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

7. Pêche – ensemencement

8. Sécurité nautique:

- a) Achat de bouées
- b) Critères pour un code nautique (exemple du Lac Noir)
- c) Futur code nautique du Lac Corbeau

Ordre du jour (suite)

9. Parole à la conseillère municipale

- a) Suivi des décisions municipales
- b) Construction d'un chemin d'accès sur la rive du lac (montagne)

10. Activités de la saison 2020-2021

Suivi des décisions municipales

- a) Tournoi de golf Covid
- b) Remisage des bateaux
- c) Cabane à sucre 2021

11. Bénévolat / Remerciements

12. Varia

13. Ajournement de l'assemblée

3. Mot de bienvenue et présentation des membres de l'exécutif

Exécutif de l'Association du Lac Corbeau -



	Noms	Période en fonction	Date de renouvellement
#1	Mélanie Valiquette	2018-2020	Juin 2020 pour 2 ans
#2	Christiane Cartier (départ sept 2019)	2018-2020	Juin 2020 pour 2 ans
#3	Jean-François Goyette (départ sept 2019)	2018-2020	Juin 2020 pour 2 ans
#4	Martin Poulin	2019-2021	Juin 2021
#5	Richard Melanson départ mai 2020	2019-2021	Juin 2020 pour 1 an (Juin 2021)
#6	Justin Melanson départ mai 2020	2019-2021	Juin 2020 pour 1 an (Juin 2021)
#7	Claude Guertin départ mai 2020	2019-2021	Juin 2020 pour 1 an (Juin 2021)

4. Élection

Élection 4 juillet 2020:

	Noms	Période en fonction	Date de renouvellement
#1		2020-2022	Juin 2022
#2		2020-2022	Juin 2022
#3		2020-2022	Juin 2022
#4	Martin Poulin	2019-2021	Juin 2021
#5		2020-2021	Juin 2021
#6		2020-2021	Juin 2021
#7		2020-2021	Juin 2021

Mise en candidature :

Mandat 2 ans (3 postes disponibles)

Mandat 1 an (3 postes disponibles)

5. Adoption des états financiers 2019 et budget 2020



5. Adoption des états financiers 2019 et budget 2020 (suite)

- **Présentation et adoption des états financiers**
- **Commanditaires – recherche de volontaire pour la sollicitation**
- **Soutien à l'action bénévole auprès des gouvernements fédéral et provincial**
- **Autre financement – remboursement test d'eau (max 350\$) par la municipalité**

6. Environnement

- **Qualité de l'eau du lac et conclusion importante des 7 suivis 2005-2019 concernant l'augmentation en phosphore dans l'eau du lac et la diminution de sa transparence.**
- **Les causes de cette détérioration de la qualité de l'eau.**
- **Les moyens qui permettent d'atténuer cette perte de qualité :
détergents à privilégier, réduire le lessivage des sols,
traitement des eaux usées, empêcher que les sédiments ne deviennent
des sources de contamination par la navigation en eau peu profonde et
par les vagues, choisir des engrais écologiques, bannir les pesticides
et les herbicides chimiques.**
- **Application du *Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes* avec l'aide de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA).**

7. Pêche – ensemencement

8. Sécurité nautique

- a) Achat de bouées
- b) Critères d'un code nautique (exemple du lac Noir)
- c) Futur code nautique du Lac Corbeau

9. Parole à la conseillère municipale

- a) Suivi des décisions municipales
- b) Construction d'un chemin d'accès sur la rive sud du lac (montagne)

10. Activités 2020-2021

- a) Tournoi de Golf Covid
- b) Remisage des bateaux
- c) Cabane à sucre 2021

11. Bénévolat / Remerciements

12. Varia

13. Ajournement de l'assemblée



Lac CORBEAU

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CORBEAU
ÉTAT DES RÉSULTATS (non vérifié)
Au 31 mai 2020

Encaisse au 1er juin 2019	\$9 841,01
Part de Qualification	\$5,00
Placements	\$2 000,00
Avoir Total	\$11 846,01

Revenus	
Carte de membre	\$1 810,00
Commandites	\$50,00
Entreposage de bateaux	\$3 063,00
Location salle	\$100,00
Subventions	\$0,00
Événements	\$3 643,40
Intérêts/Ristournes	\$24,00
Total	\$8 690,40

Dépenses	
Événements (réunion ouverture + party)	\$4 221,43
Assurances	\$2 669,41
Équipements et matériel	\$350,61
Dépenses Web	\$394,31
Arrièrages -site web	\$890,10
Électricité	\$291,39
Entretien paysager	\$270,00
Déneigement	\$400,00
Frais bancaires	\$35,40
REQ	\$54,25
Taxes municipales et scolaires	\$895,11
Analyse d'eau RSVL	\$476,00
Total	\$10 948,01
Benéficé Net (Perte)	(\$2 257,61)

Encaisse au 31 mai 2020	\$7 583,40
Part de Qualification	\$5,00
Placements	\$2 000,00
Avoir Total	\$9 588,40

BUDGET - 2020-2021

Avoir Total

Revenus

Total

Dépenses

Total

Benéfce Net (Perte)

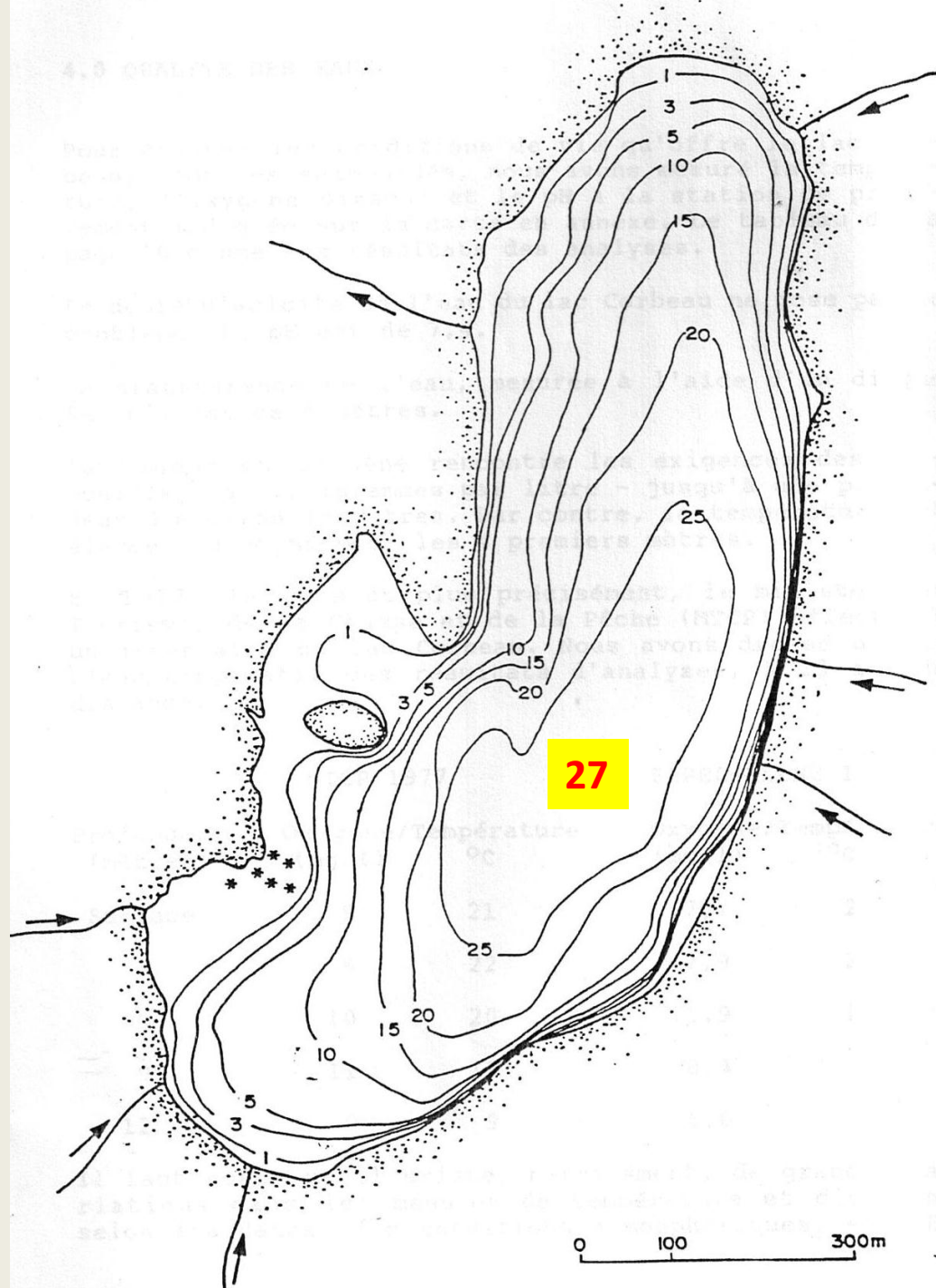
Avoir Total

Surveillance de la qualité de l'eau du Lac Corbeau

2005-2019

rsvl/relais

113





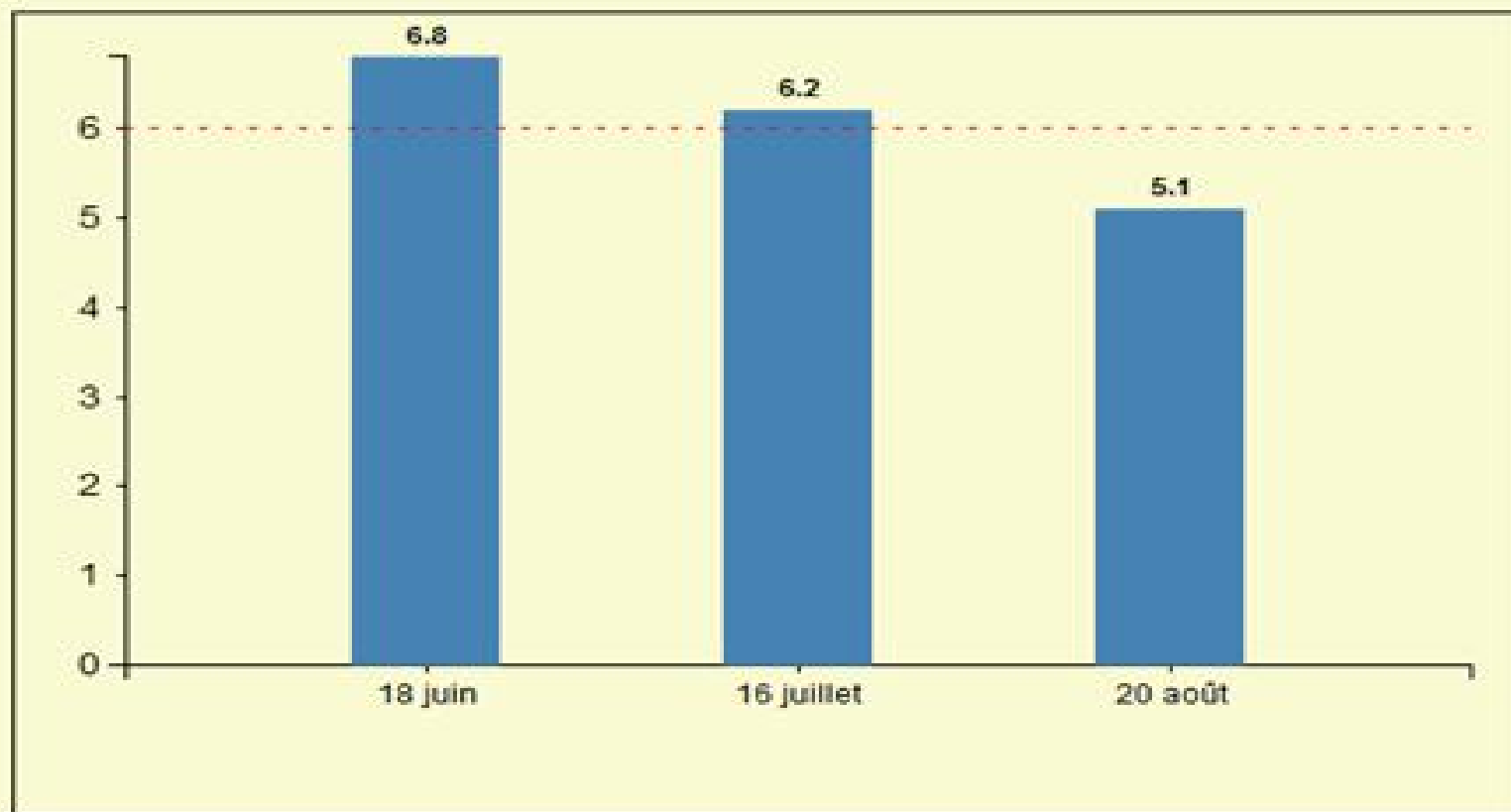
Phosphore en µg/L au Lac Corbeau 2010-2019

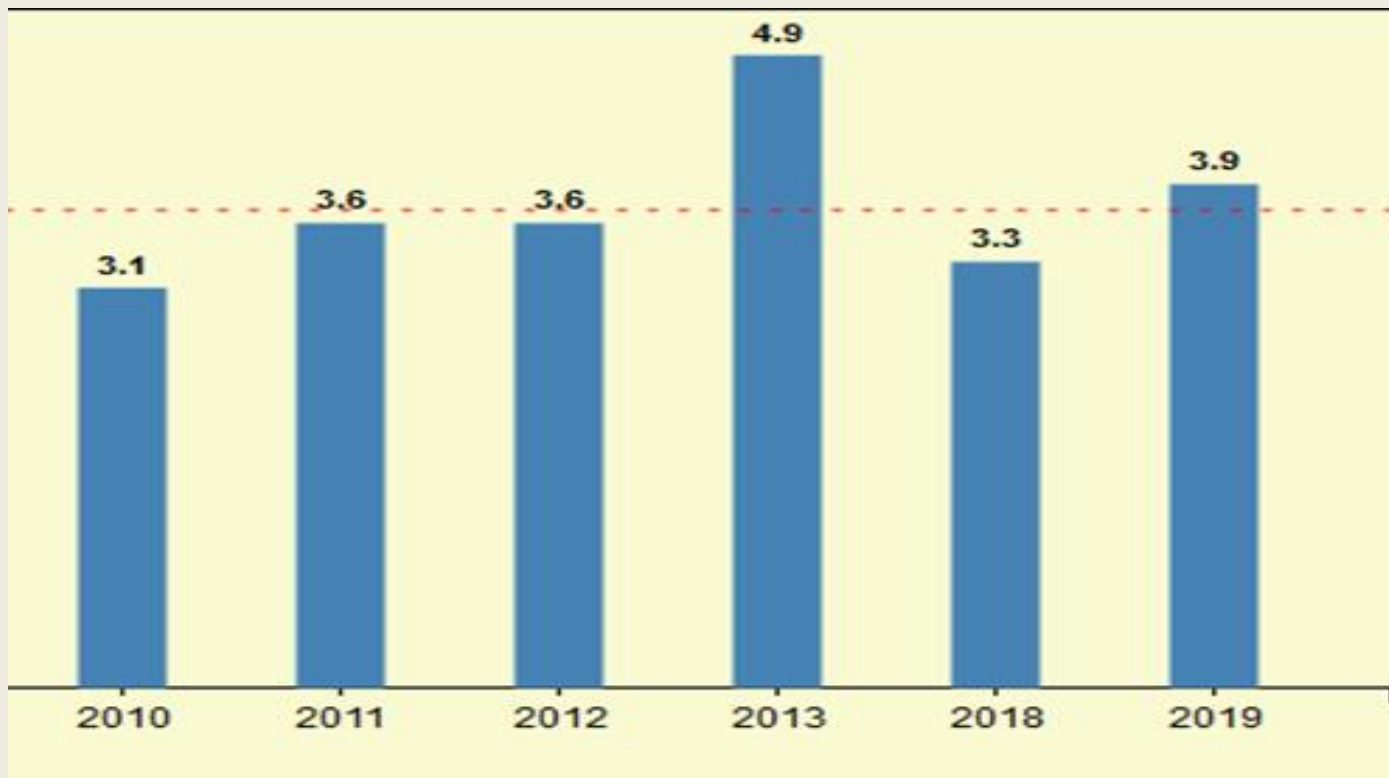
La concentration a augmenté de 75%

passant de 3,4 à 6,0 microgrammes par litre en 9 ans

PHOSPHORE 2019

Concentration de phosphore total ($\mu\text{g/l}$)





Carbone organique dissous mg/L

La concentration a augmenté de 25%

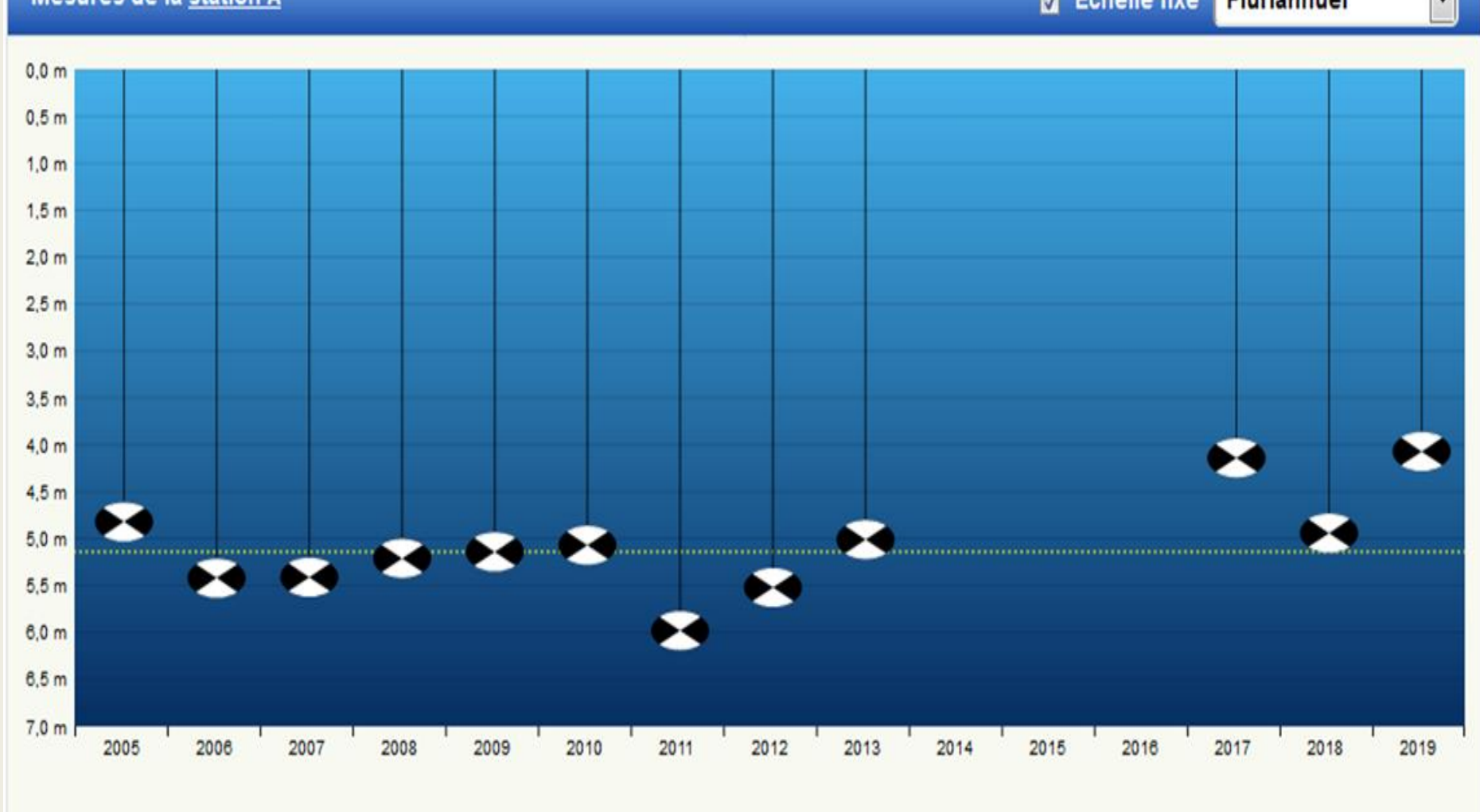
3,1 à 3,9



Chlorophylle µg/L

La concentration a augmenté de 40%

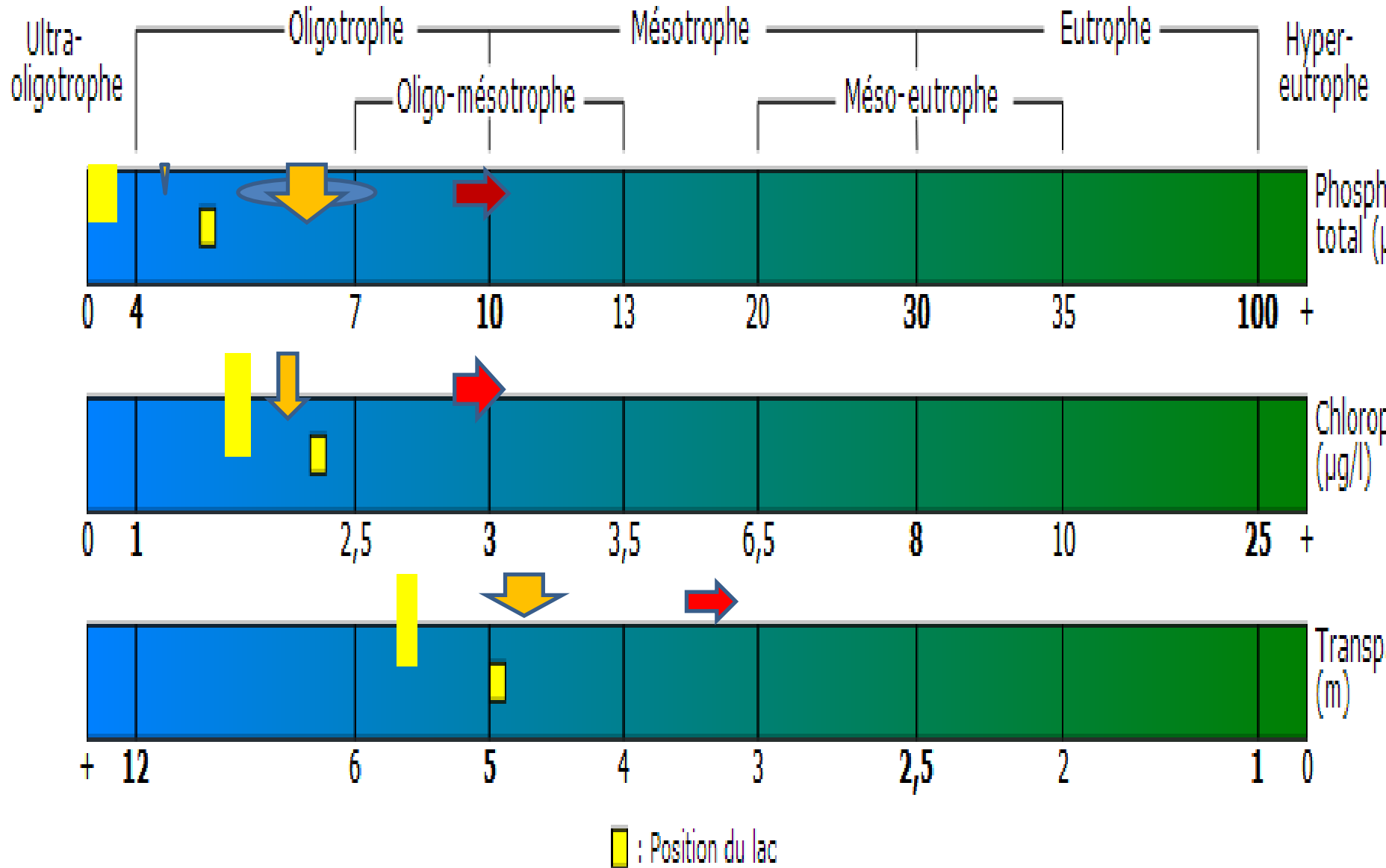
1,6 à 2,2 microgrammes par litre



La transparence de l'eau a diminué de 20%
De 5,5 m à 4,5 m

Lac Corbeau 2019

Classement du niveau trophique - Été 2018



COMMENT RÉDUIRE LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DU PHOSPHORE DANS L'EAU DU LAC CORBEAU

1. Pas d'engrais chimiques
2. Réduire l'érosion et le lessivage des sols
3. Traiter toutes les eaux usées
4. Ne pas remuer les boues et les sédiments par un code nautique
5. Utiliser des savons et des détersifs certifiés ÉcoLogo qui ont un impact réduit sur l'environnement



Spores et débris de fleurs d'eau arrachées

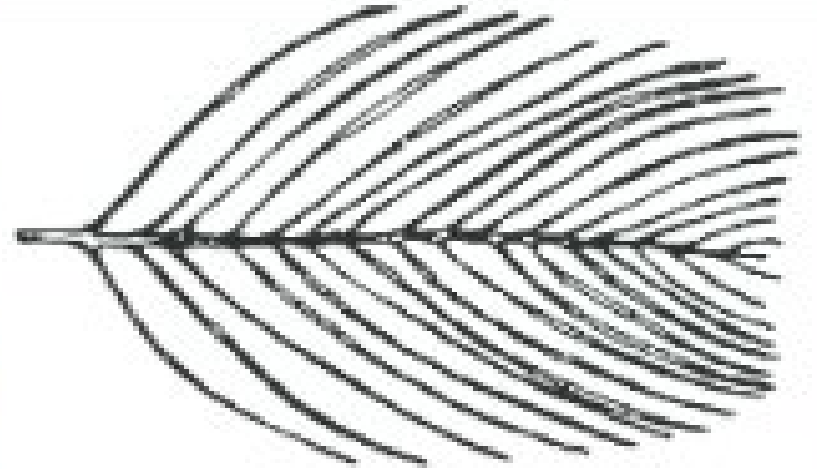
Baie du lac Corbeau 2018-09-01

PAEE

EEE

- Nuisent à la faune et à la flore
- Limitent la baignade, la pêche, le nautisme
- Menace à la santé des humains et des espèces animales sauvages et domestiques
- Diminuent la valeur des propriétés
- Impacts économiques (5% du PIB mondial)

Myriophyle à épi



Pour toute embarcation ou matériel
utilisés ailleurs que sur le lac Corbeau,
il y a risques de transporter

PAEE

EAE

EEE

NETTOYAGE

ABSOLUMENT

NÉCESSAIRE

Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique

https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf

Au moins 200 lacs du Québec agonisent à petit feu sur 800 répertoriés

<https://www.tvanouvelles.ca/2019/08/03/au-moins-200-lacs-malades-du-quebec-agonisent-a-petit-feu>

Le lac Corbeau a été sélectionné
pour être accompagné par l'OBV CARA
lors de l'application du *Protocole de
détection et de suivi des plantes
aquatiques exotiques envahissantes.*



Baie du Lac Corbeau

2018-09-01

CODE NAUTIQUE LAC CORBEAU

**Pour réduire l'impact de l'activité
humaine sur l'environnement**

**Pour une cohabitation harmonieuse
et respectueuse du plan d'eau**

Règlement 764

CONSIDÉRANT QUE:

- les lacs et les cours d'eau sont des écosystèmes complexes et fragiles dont il convient d'assurer la protection et l'intégrité écologique;
- le maintien de la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau de la municipalité favorise le développement d'activités de villégiature dans celle-ci et contribue au développement d'une économie durable;
- la Municipalité désire mettre en place des moyens lui permettant de prévenir efficacement l'introduction d'espèces non indigènes, nuisibles ou envahissantes, dans les lacs et cours d'eau se trouvant sur son territoire;
- la Municipalité peut réglementer l'accès aux lacs et rivières sur son territoire, notamment en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les compétences municipales* et les dispositions de l'article 920 du *Code civil du Québec*;

0 à 50 mètres de la rive

- Zone protégée (pas de vagues) pour les baigneurs et les embarcations non-motorisées
- Vitesse maximum 5 km/h

50 à 100 mètres de la rive

- **Vitesse maximum** **10 km/h**

100 mètres de la rive

4 m et plus de profondeur

- Zone pour pratiquer des activités nautiques de remorquage à l'exception du surf et autres sports de vagues.
- Pas de zone permise pour la pratique des activités nautiques du surf à **300 mètres et plus de la rive**: cette distance est **impossible** à respecter au lac Corbeau

VIGNETTE OBLIGATOIRE

Tout propriétaire ou locataire résidant à Saint-Damien qui désire mettre à l'eau à partir d'un terrain une embarcation motorisée mue par un moteur à combustion fossile, doit se procurer une vignette l'y autorisant.

Cette vignette est émise suite à l'inspection de l'embarcation conformément aux normes de protection environnementales applicables.

Distances à respecter

Vous devez garder une distance d'au moins 50 mètres :

- **D'un nageur (incluant une personne tombée à l'eau lors de la pratique de sports nautiques ou de remorquage).**
- **D'une embarcation motorisée pratiquant**
- **une activité de remorquage se préparant à un départ.**
- **D'une embarcation non motorisée.**

Une distance de 100 mètres doit être maintenue si vous êtes devant ou derrière une embarcation motorisée qui effectue une activité de remorquage.

CIVISME

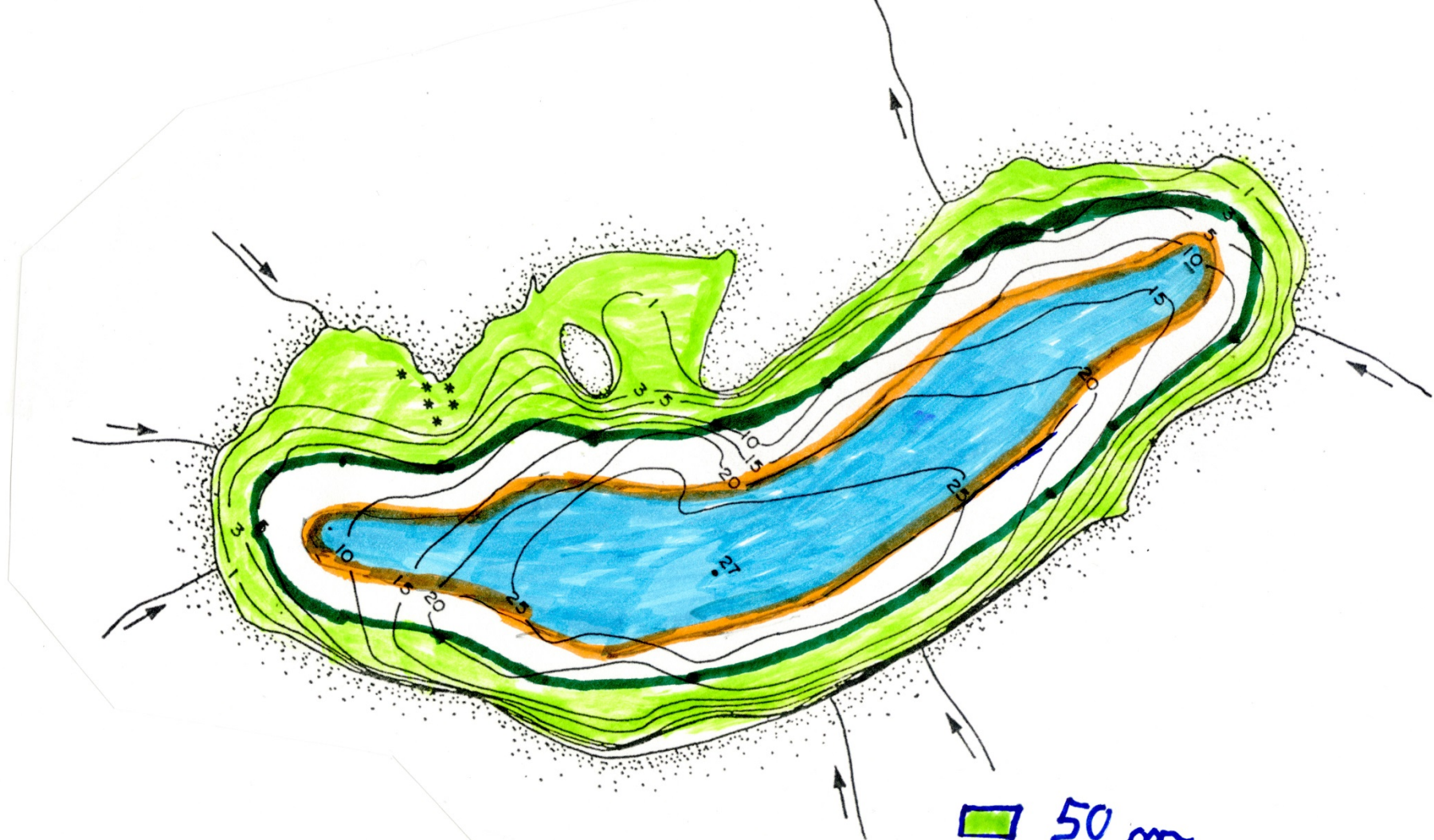
- **S'abstenir d'effectuer des sauts ou autres acrobaties en utilisant les vagues des autres embarcations**
- **Garder le niveau sonore aux seuls besoins des occupants de l'embarcation pour ne pas nuire aux riverains.**
- **Ne pas tenir de rassemblements sur un ou plusieurs bateaux, dans le but d'écouter de la musique à volume élevé.**

LAVAGE DES EMBARCATIONS ET ÉQUIPEMENTS

**Suivre le Guide des bonnes pratiques
en milieu aquatique du Ministère des forêts,
de la faune et des parcs (mai 2018)**

**si nous voulons prévenir l'introduction et la
propagation d'espèces aquatiques**

envahissantes PAEE EAE EEE



50 m

+100 m

300 m

